

Journées de
FORMATION

**19-21
Novembre
2014**

Maison SAINT SIXTE
6 rue du Lieutenant Herduin - 51100 REIMS
Merci de confirmer votre participation
avant le 31 octobre 2014

BULLETIN D'INSCRIPTION

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom

Prénom

Fonction professionnelle

Etablissement

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Mail

Droit d'inscription

- Inscription congressiste Adhérent ANDICAT : 310€ TTC
Non Adhérent : 400€ TTC
- Soirée spectacle du jeudi 20 novembre 2014
Cocktail dînatoire suivi d'un spectacle
55€ par personne x personnes = € TTC

TOTAL € TTC

Transport

Cochez cette case si vous venez en train et si vous souhaitez recevoir un fichier congrès SNCF vous donnant droit à une réduction de 20% sur un billet Aller-Retour

Mode de règlement

- Paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre d'ANDICAT
Banque N° chèque
- Paiement par Mandat administratif
A réception de votre inscription, vous recevrez un courrier de confirmation, la facture, le plan d'accès et le fichier SNCF.

Fait à Le ... / ... /

Signature et cachet obligatoire

Bulletin d'inscription et chèque à renvoyer à

ANDICAT • 44, Rue René Boulanger • 75010 PARIS
ou inscription sur le site internet d'ANDICAT : www.andicat.org

Pour toute annulation voir au verso


ANDICAT
Association Nationale des
Directeurs et Cadres d'ESAT

Programme

Du mercredi 19 novembre à 13h30
au vendredi 21 novembre à 12h

Vendredi 21 novembre

MATIN

Quel accompagnement pour demain...

- 8h45 **Accueil**
- 9h **Projet personnalisé et activités de production**
Thierry BEULNE, *Directeur d'ESAT*
Stéphanie DANDOY, *Psychologue AFASER*
- 9h40 **Le droit à la formation professionnelle continue pour les travailleurs d'ESAT : Les enjeux d'aujourd'hui et pour demain**
José RICHIER, *Directeur adjoint de l'ADASMS*
- 10h25 **Pause-Café**
- 10h50 **Témoignages de travailleurs d'ESAT sur l'évolution de leur statut**
Cédric MAMETZ, *Président de l'Association "Nous aussi"*
- 11h30 **Conclusion des travaux**
Gérard ZRIBI, *Président d'ANDICAT*
- 12h **Fin des travaux**

Lieu de la formation - ACCÈS



Maison SAINT SIXTE
6 Rue du Lieutenant Herduin
51100 REIMS

Inscriptions

Bulletin d'inscription et chèque à renvoyer à **ANDICAT**
44, Rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél/Fax : 01 42 40 15 28
andicat@wanadoo.fr
ou inscription en ligne sur le site internet d'ANDICAT : www.andicat.org

Coût de la formation

Adhérents ANDICAT : 310 € TTC
Non adhérents : 400 € TTC


ANDICAT
Association Nationale des
Directeurs et Cadres d'ESAT



Journées de
FORMATION **19-21
Novembre
2014**

Maison SAINT SIXTE - REIMS

Thème :

« L'organisation du travail et la place du travailleur handicapé d'ESAT, enjeux et impacts »»

Mercredi 19 novembre

APRÈS-MIDI

- 13h30 **Accueil des participants**
- 14h **Allocution de bienvenue** par le comité d'organisation
Interventions de :
- Franck NOEL, *Adjoint en charge de la solidarité et des affaires sociales à la Mairie de Reims*
 - Joëlle BARAT, *Vice-Présidente du Conseil Régional Champagne-Ardenne, déléguée à la santé et au handicap*
 - Edith CHRISTOPHE, *Direction du secteur médico-social de l'ARS de Champagne-Ardenne*

Environnement économique et organisation du travail

- 14h30 **Le travailleur handicapé, entre droit au travail et droit au non-travail**
Éléments historiques et enjeux actuels.
Louis BERTRAND, *Sociologue, post-doctorant à l'Inserm (laboratoire Cermes3)*
- 15h15 **Les ESAT à l'épreuve du climat économique**
Sandrine FOULON, *Journaliste Alternatives Economique*
- 16h **Pause-café**
- 16h30 **Film "qui a dit timbré"**
Contraintes économiques et accompagnement
Témoignages de travailleurs handicapés.
Mickael CADECK et Didier RAMBEAUX, *ESAT de l'ADAPEI de la Meuse*
- 17h10 **Mutation d'une production agricole et nouvelle organisation de travail**
Témoignages de travailleurs handicapés et moniteurs.
Jacky MARTIN, *Directeur EDPAMS Belleville-sur-Bar*
Témoignage de Thierry GLUSZAK, *Directeur de l'entreprise Cocorette*
- 17h55 **Synthèse de la journée**
Dominique LEBRUN, *Journaliste*

Objectif de la formation

Donner la possibilité aux Directeurs et Cadres hiérarchiques d'acquies des connaissances nécessaires pour une meilleure maîtrise de leurs responsabilités. Les doter des outils pour mieux gérer leurs établissements.

Méthodes pédagogiques

Réflexions et échanges autour des thèmes proposés. Exposés, discussions, remise de documents, films.

Public Visé

Directeurs, Cadres et personnel d'encadrement.

Coût de la formation

Adhérents ANDICAT : 310 € TTC
Non adhérents : 400 € TTC

Jeudi 20 novembre

MATIN

L'environnement européen

- 8h45 **Accueil**
- 9h15 **Les impacts de la convention des Nations Unies relatifs aux droits des personnes handicapées sur la politique du handicap en Europe**
Mise en œuvre en Allemagne, Finlande et Pays-Bas
Patricia SCHERER, *en charge des affaires Européennes pour la FEGAPEI*
- 10h15 **Pause-café**
- 10h45 **Retour d'expérience : La place des travailleurs handicapés dans d'autres pays européens et l'évolution au cours de leur vie**
Raymond CECCOTTO, *Directeur Général de l'APEHM (Luxembourg)*
Alberto ALBERANI, *Président de la ligue des coopératives d'Emilie Romagne (Italie)*
- 12h **Déjeuner libre**

APRÈS-MIDI

S'adapter et s'inscrire dans son environnement

- 14h **Les possibles évolutions du statut de travailleur handicapé en ESAT après l'arrêt de la Cour de justice européenne**
Maître Olivier POINSOT, *Avocat à la Cour de Montpellier*
- 14h40 **La place du travailleur handicapé en ESAT à l'épreuve des lois de 2002 et 2009. Recommandations de bonnes pratiques professionnelles**
Maître Pierre NAITALI, *du Barreau d'Angers*
- 15h20 **Pause-café**
- 15h50 **Un restaurant interentreprises s'inscrivant dans une politique communale de développement économique**
Jean-Luc BOURDON, *Directeur ESAT Elan Argonnais*
Bertrand COUROT, *Maire de Sainte Menehould*
Laurent VILLEMIN, *Président ALBEA Tubes France*
- 16h30 **Film "pas à pas au cas par cas"**
Adaptation et organisation du travail en lien avec le vieillissement.
Grégoire DUPONT, *Directeur général AAPAI Angers*
- 17h10 **Synthèse de la journée**
Dominique LEBRUN, *Journaliste*

Cocktail dînatoire suivi d'un spectacle

SOIR

Conditions générales de la convention de formation

Coût de la formation et modalités de règlement

Le coût de la formation figure sur la fiche programme. Ce prix est forfaitaire, net et sans TVA (exonéré). En cas de paiement effectué par un OPCA ou tout autre organisme, il appartient à l'établissement de s'assurer de la bonne fin du règlement par celui-ci.

Convention

Une convention de formation est passée avec chaque établissement. Cette convention est adressée en deux exemplaires, à l'employeur environ trois semaines avant le début de la formation (lorsque le lancement de cette dernière est assurée). Un exemplaire signé doit impérativement nous être retourné avant le début de la formation.

Déroulement de la formation

Une "fiche d'impressions/évaluation" permet à chaque stagiaire d'exprimer son ressenti personnel au cours de la formation. Ces fiches sont remplies à l'issue de chaque formation et remises aux formateurs. Elles sont ensuite analysées, très soigneusement par ces derniers et notre Commission Pédagogique, permettant ainsi d'améliorer en permanence la qualité de nos formations et de nos prestations. A l'issue de chaque module et sous réserve d'assiduité satisfaisante, un certificat de formation est remis à chaque stagiaire. Une attestation de formation est envoyée à l'établissement employeur ou à l'OPCA selon demande.

Annulation - Remboursement

Remboursement des frais d'inscription, déduction faite de 20€ de frais de dossier.

Les annulations doivent parvenir à ANDICAT avant le 15 novembre 2014

Règlement intérieur de la formation

Article 1 - Le présent règlement intérieur a pour objet, conformément à la loi, de préciser les modalités de fonctionnement des formations, ainsi que les principales règles d'hygiène et de sécurité.

Article 2 - L'horaire de début du premier jour de formation est précisé sur le programme.

Article 3 - Toute absence sera immédiatement signalée par l'animateur au service de gestion des formations afin que l'employeur soit mis au courant dans les plus brefs délais.

Article 4 - Chacun doit adopter, dans le déroulement de la formation, une tenue et un comportement qui respectent la dignité individuelle de tous. Tout accident corporel doit immédiatement être signalé par l'animateur au service de gestion des formations. Il est interdit d'enlever ou de neutraliser les dispositifs de protection d'équipements de toute nature utilisés dans les formations. En matière d'incendie chacun se conformera aux consignes spécifiques du local où se déroule la formation. Il en va de même des autres mesures d'hygiène et de sécurité éventuelles spécifiques aux lieux de formations, lorsque ceux-ci se déroulent dans un établissement ou une entreprise doté de son propre règlement intérieur.

Article 5 - Tous les éléments concernant la formation : programme, formateurs, certificat de fin de formation valant attestation de présence, tarifs et modalités de règlement, sont indiqués sur le programme.

Article 6 - Conformément à la législation le présent règlement a été soumis au Conseil d'Administration, qui l'a agréé le 7/03/2001. Il est entré en vigueur à dater du même jour.

Le Président